



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance extraordinaire tenue le 12 août 2021 à 10 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021 (RCA20-27008), afin d'ajouter un tarif lié au permis pour le dépôt de la neige sur le domaine public (RCA20-27008-2).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_greffeconsultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 13^E JOUR D'AOÛT 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva